

4) Organisation des services :

E. Pôle Solidarité Citoyenneté Culture – Direction de la Culture – Service Soutien aux Projets Culturels : Évolution de l'organisation du service – Ajustements (avis) ;

Bonjour,

La CGT n'aura que deux questions sur ce rapport et ses annexes :

Le rapport indique en page 3/4 :

un temps de travail administratif dédié (30 %) ... pour absorber les missions suivantes :

- assurer le suivi des réservations des 3 sites,
- éditer et envoyer les arrêtés d'attribution de salles (dans le cadre d'une démarche de simplification administrative initiée avec DAJ-Immo et mise en place dès le 1/01/2023 : substitution des conventions d'occupation rédigées par Daj-Immo et notification d'arrêtés rédigés par SSPC ---> **pouvez-vous nous confirmer que ceci acte bien la fin de cette mission administrative et comptable par Daj-Immo ?**

Pour les deux fiches de poste proposées, n'y a-t-il pas de possibilités de télétravail ?

Vivement une harmonisation des documents remis aux membres de cette instance.

Philippe :

contexte : salle de l'Orangerie du Thabor - daj-immo instruisait le conventionnement entre les artistes locataires et le SSPC rédaction de la convention, mise en signature auprès de l'artiste, informatisation du loyer (création d'un numéro de fournisseur pour l'artiste, enregistrement dans la base informatique pour émission du loyer, poursuite en cas d'impayés). La collègue s'est battue pour que ce bout de gestion administrative et comptable soit assumée par le SSPC puisque les artistes avaient comme porte d'entrée le SSPC. Aucune plus value du service Immobilier a exercer cette tâche plutôt que des difficultés car SSPC ne respectait pas les tarifs votés en CM, annonçait des modalités différentes de location à l'artiste, la collègue ramait derrière pour recalculer les modalités dans la convention et faire signer... (tu gardes ces informations pour toi).

